

Date de dépôt: 25 avril 2002

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^mes et MM. Jean Rémy
Roulet, Gilles Desplanches, Stéphanie Ruegsegger, Jean-Marc
Odier, Pierre Froidevaux, Nelly Guichard, Pierre Ducrest, Bernard
Annen et Geneviève Mottet-Durand concernant une demande
d'étude des conséquences économiques de la journée « sans ma
voiture » du 22 septembre 2000**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Déposée le 26 octobre 2000 devant le Grand Conseil, la motion 1371 a été renvoyée au Conseil d'Etat le 1^{er} décembre 2000. Cette motion a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, déposé le 3 août 2001. Ce rapport a ensuite été renvoyé au Conseil d'Etat le 30 novembre 2001, au motif que le Grand Conseil souhaitait que le gouvernement poursuive ses démarches avec les communes responsables de l'organisation de la journée « En ville, sans ma voiture », de façon à ce que les bilans annuels réalisés à l'occasion de cet événement soient empreints d'une crédibilité renforcée.

La motion dont il est question a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
considérant :*

- *que la Ville de Genève a perdu 10 000 emplois entre 1985 et 1995 et que les pertes les plus élevées concernent la branche de commerces de gros et de détail et les activités de réparation (cf. OCSTAT). La Ville a encore perdu 4400 emplois entre 1995 et 1998 (cf. OFSTAT);*

- *qu'aucune étude économique et scientifique n'a été menée pour déterminer le nombre exact d'entreprises qui ont quitté la Ville pour s'installer dans le reste du canton et pour évaluer les transferts de substance fiscale qui en résultent;*
- *que nos autorités cantonales sont ainsi dans l'incapacité de connaître les motifs de ces départs qui peuvent être multiples: prix du foncier, fiscalité, mais aussi et surtout accessibilité et mobilité dans les centres urbains;*
- *que durant l'été précédant la journée « En ville, sans ma voiture » du 22 septembre 2000, une pétition (P 1313) a été signée par 4100 personnes, parmi lesquelles principalement des clients des commerces du centre-ville demandant le développement d'une politique de transports sauvegardant le trafic de proximité, la prise en compte des intérêts économiques dans les décisions en matière de circulation, la mise sur pied rapide d'une politique des transports cantonale cohérente, la sauvegarde des places de stationnement existantes et l'accès à ces dernières (en particulier lorsqu'on envisage la création de zones piétonnes),*

invite le Conseil d'Etat

à établir un bilan sous l'angle des trois piliers du développement durable, à savoir économique, social et environnemental, de la journée du 22 septembre 2000.

1. Rappel de l'esprit de la démarche de la journée « En ville, sans ma voiture ! »

Le Conseil d'Etat tient à rappeler une fois de plus son intérêt à ce que la démarche ne soit pas sujette à confrontation. Dans cette perspective, ses initiateurs doivent avoir pour objectif de rassembler et de travailler davantage encore dans un esprit d'incitation et de conviction, sans s'appuyer sur la contrainte.

2. La démarche liée au développement durable

Le Conseil d'Etat soutient la démarche sous l'angle de la mobilité durable, dans la perspective de garantir simultanément, dans le domaine considéré, la prospérité économique et l'équité sociale, tout en préservant les ressources environnementales disponibles.

3. Etude économique de la journée « En ville, sans ma voiture ! » 2000 : rappel des constats

Il convient de rappeler que l'opération avait été suivie par plusieurs communes et autres collectivités territoriales : Carouge, Confignon, Chêne-Bougeries, Lancy, Meyrin, Thônex, Genève, Vernier, Annemasse et son agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Gex et la Communauté de Communes du Genevois.

Dans le but de répondre à la demande des motionnaires en ce qui concerne les effets économiques liés à un tel événement, le Conseil d'Etat avait commandé une étude sur le sujet auprès de l'Observatoire Universitaire de la Mobilité (OUM). Le résultat de cette démarche était intégralement présenté en annexe à la première réponse du Conseil d'Etat à la motion M 1371.

L'étude réalisée aboutissait principalement à la conclusion qu'il était pratiquement impossible, pour des questions méthodologiques, d'évaluer le coût d'une journée « En ville, sans ma voiture ! », en valeur monétaire, eu égard au fait que l'événement est trop ponctuel pour offrir un référentiel à une analyse de durabilité objective et fiable. Cela étant, l'étude réalisée relevait que le bilan annuel entrepris par les collectivités publiques organisatrices, basé sur les enquêtes disponibles, était largement incomplet et qu'il relevait de méthodologies très hétérogènes portant sur des événements par trop différenciés, empêchant par-là de bonnes comparaisons.

Le Conseil d'Etat a tenu à réaborder cette question avec le Conseil administratif de la Ville de Genève récemment, collectivité publique coordinatrice de l'événement pour l'ensemble des acteurs publics déjà mentionné ci-avant.

Ainsi, par courrier du 20 mars dernier, le Conseil administratif de la Ville de Genève a été saisi d'une demande tendant à ce que les collectivités publiques prennent les dispositions nécessaires pour apporter à l'avenir davantage de crédibilité au bilan annuel réalisé à l'occasion de l'événement « En ville, sans ma voiture ! », en se basant sur des éléments éprouvés devant permettre de procéder à une démarche empreinte d'une objectivité renforcée. Une copie de ce courrier est annexé, à la présente réponse, pour information.

4. Conclusion

A l'appui de ce qui précède, le Conseil d'Etat entend poursuivre le dialogue avec les collectivités locales, afin que cet événement annuel bénéficie, année après année, d'une adhésion renforcée de la part de la

population. Pour ce faire, il s'agit clairement de donner à cette journée une connotation d'incitation. Il s'agit également de faire en sorte que les bilans réalisés soient crédibles et que la population puisse dès lors en tirer un enseignement profitable.

A l'appui de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Micheline Calmy-Rey

Annexe :

Courrier du 20 mars 2002 adressé à la Ville de Genève en relation avec la journée « En ville, sans ma voiture ! »



République et Canton de Genève
Département de l'intérieur, de l'agriculture
de l'environnement

Le Conseiller d'Etat

DIAE - Présidence
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3

VILLE DE GENEVE
Conseil administratif
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 GENEVE 3

N/réf : RCR/PM/rd
V/réf :

Genève, le 2 0 MARS 2002

**Concerne : Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion M 1371-A
concernant une demande d'étude des conséquences économiques
de la journée "sans ma voiture" du 22 septembre 2000**

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

En date du 30 novembre dernier, le Grand Conseil a décidé de renvoyer pour la deuxième fois au Conseil d'Etat la motion mentionnée sous rubrique, au motif principal que les bilans réalisés annuellement par les communes, dont en particulier la Ville de Genève, ne permettaient pas d'évaluer avec précision les effets globaux de l'opération sur les plans économique, social et environnemental.

Si l'on en croit les conclusions de l'étude réalisée par l'Observatoire universitaire de la mobilité (OUM), il serait en effet en l'état impossible de comparer les gains et les pertes liés aux trois domaines déjà mentionnés, sans recourir à des jugements de valeur donnant inévitablement la priorité à tel ou tel objectif.

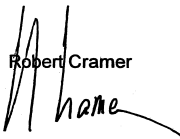
En ce qui concerne l'activité commerciale, les enquêtes disponibles semblent largement incomplètes. Elles relèveraient de méthodologies très hétérogènes et porteraient sur des événements par trop différenciés, ce qui ne facilite pas les comparaisons.

Le Grand Conseil, tout comme le Conseil d'Etat d'ailleurs (Cf. rapport du Conseil d'Etat déposé le 3 août 2001 à ce sujet), souhaitent ainsi que vous preniez les dispositions nécessaires pour apporter à l'avenir davantage de crédibilité au bilan annuel réalisé à l'occasion de l'événement de la journée "sans ma voiture" du 22 septembre.

Dès lors et afin de permettre au Conseil d'Etat d'apporter réponse au Grand Conseil dans le sens de ses préoccupations, je vous saurais gré de bien vouloir reprendre l'examen de ce dossier et de me faire part, à votre plus proche convenance, des dispositions complémentaires que vous pourriez prendre de façon à ce que le bilan de telles journées soit empreint d'une objectivité renforcée et soit donc basé sur des éléments éprouvés devant permettre une évaluation plus précise des gains et pertes dans les domaines économique, social et environnemental liés à cette manifestation.

A toutes fins utiles, je vous remets en annexe le rapport du Conseil d'Etat déposé auprès de service du Grand Conseil le 3 août dernier, à l'appui de l'étude réalisée par l'OUM.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'expression de ma considération distinguée.

Robert Cramer


Annexe : ment.